

Guide de gestion de l'indisponibilité des places dans le DNA-NG

Table des matières

Introduction	2
1. Profil Hébergeur	3
1. Déclaration d'une place indisponible	3
1. Indisponibilité d'une durée inférieure à 72 h	4
1.1.2. Indisponibilité d'une durée supérieure à 72h	5
1.1.3. Modification / Annulation d'une indisponibilité	7
2. Affichage et visibilité sur l'indisponibilité	8
3. GED d'un centre d'hébergement	9

Introduction

L'évolution du DNA-NG relative à l'indisponibilité des places du dispositif national d'accueil (DNA) a vocation à encadrer le volume de places indisponibles et leurs motifs.

Les places indisponibles sont des places qui, tout en figurant dans les capacités du DNA-NG, ne sont ni occupées par un demandeur d'asile ni déclarées vacantes par les opérateurs. Ainsi, aucune orientation ne peut être prononcée sur ces places.

Cette situation peut intervenir dans différents cas :

- Délai d'actualisation des déclarations de vacance par le gestionnaire
- Travaux sur une unité de vie (peinture, changement du mobilier, réfection d'un étage de l'immeuble)
- Remise en état d'une unité de vie (changement des draps, ménage)
- Sous-occupation d'une unité de vie (exemple : 3 personnes occupant une place initialement financée pour 4 personnes)

En 2023, plus de 5000 places sont considérées comme indisponibles chaque mois, soit plus de 5% du parc DNA.

Avec l'évolution du DNA-NG décrite dans le présent guide, toutes les places non occupées seront désormais vacantes par défaut. Ainsi, toute place libérée sera automatiquement et sans délai déclarée vacante.

Afin de respecter le cadre réglementaire ainsi qu'un délai de prévenance à l'égard des opérateurs, l'orientation sur ces places vacantes se fera dans un délai de 2 à 5 jours maximum. L'information concernant l'orientation sera transmise par mail adressé à l'opérateur. Si l'orientation s'organise sur le territoire d'une DT OFII autre que celle qui prononce l'orientation, celle-ci sera mise en copie du mail d'information.

Si toutefois une place ne peut faire l'objet d'une orientation, il reviendra à l'opérateur d'en déclarer l'indisponibilité pour une durée déterminée.

Seuls 3 statuts seront ainsi possibles pour les places enregistrées dans le DNA-NG :

- Place occupée : place occupée par un ménage
- Place vacante : place sur laquelle l'OFII a la possibilité de prononcer une orientation
- Place indisponible : place ne pouvant accueillir du public pour l'un des motifs précisés dans le présent guide.

Pour toute durée d'indisponibilité supérieure à 72 heures, la déclaration d'indisponibilité sera soumise à validation préalable de la direction territoriale (DT) OFII de compétence.

Cette validation technique entérine le constat partagé de l'impossibilité pour l'OFII d'orienter une personne dans la place. Elle ne s'apparente en aucun cas à une autorisation d'avoir des places

indisponibles au-delà de la période frictionnelle de 72h entre deux occupants, l'opérateur demeurant tenu de fournir la capacité d'hébergement prévue dans la Convention qui le lie à l'État.

1. Profil Hébergeur

Par principe, la sortie d'un ménage d'un centre d'hébergement entrainera automatiquement la remise de la place précédemment occupée à la vacance.

Par dérogation, si la place est jugée non adaptée à un nouvel accueil dans la foulée, son indisponibilité pourra être demandée par l'opérateur.

1. Déclaration d'une place indisponible

Cette fonction est visible depuis l'onglet GESTION DES DISPONIBILITES, en cliquant sur « Déclaration d'une indisponibilité »

CRITÈRES DE RECHERCHE

SITE: Tous

TYPE DE LOGEMENT: Tous

DATE DE DÉCLARATION: JJ/MM/AAAA

OPÉRATION: Tous

DATE DE DISPONIBILITÉ: JJ/MM/AAAA

PLACES AMÉNAGÉES PMR

ACCESSIBILITÉ PMR

PLACES MCO

SANS ORIENTATION EN COURS

RÉINITIALISER RECHERCHER

➤ Déclaration d'une indisponibilité

SITE	DATE DE DÉCLARATION	DATE DE DISPONIBILITÉ	TYPE DE LOGEMENT	OBSERVATIONS	MOTIF D'INDISPONIBILITÉ	OPÉRATION D'ACCUEIL	SUITE DONNÉE	INDISPONIBILITÉ
AMLI DIFFUS	21/09/2023	21/09/2023	P1 (1 📍)					DÉCLARER INDISPONIBILITÉ

Deux types d'indisponibilité sont envisagés par ce module :

- **Une indisponibilité de courte durée : jusqu'à 72h**
 - Ce type d'indisponibilité est destiné à être utilisé pour les remises en état rapides d'une unité de vie suite à une sortie (ménage, changement des draps, etc.).
 - La place devient automatiquement indisponible sans besoin de validation de la DT et sans nécessité de déposer un justificatif d'indisponibilité.
 - Cette indisponibilité n'est pas renouvelable.
 - La place redevient automatiquement disponible à l'issue du nombre de jours (inférieur à 72h) renseigné par l'opérateur.
- **Une indisponibilité de longue durée : plus de 72 h**

- Ce type d'indisponibilité est réservé aux travaux, aux opérations de désinsectisation, ou aux situations de sous-occupation.
- Un justificatif obligatoire doit être joint à la demande d'indisponibilité.
- La place demeure disponible tant que la DT OFII de compétence n'a pas validé la demande d'indisponibilité.
- La place redevient vacante automatiquement à l'issue de la période indiquée lors de la demande.
- Cette indisponibilité est renouvelable une fois seulement, sous réserve de validation de la part de la DT OFII.

Lorsque l'opérateur clique sur la fonction « déclaration d'une indisponibilité » ou « ajouter une place indisponible », le pop-up ci-dessous apparaît avec les informations de la place à saisir :

x

Déclaration d'une indisponibilité

Date de début *

JJ/MM/AA
📅

Date de fin ⓘ *

JJ/MM/AA
📅

Motif de l'indisponibilité *

▼

Justificatif de dépôt ⓘ

📎

ANNULER

VALIDER

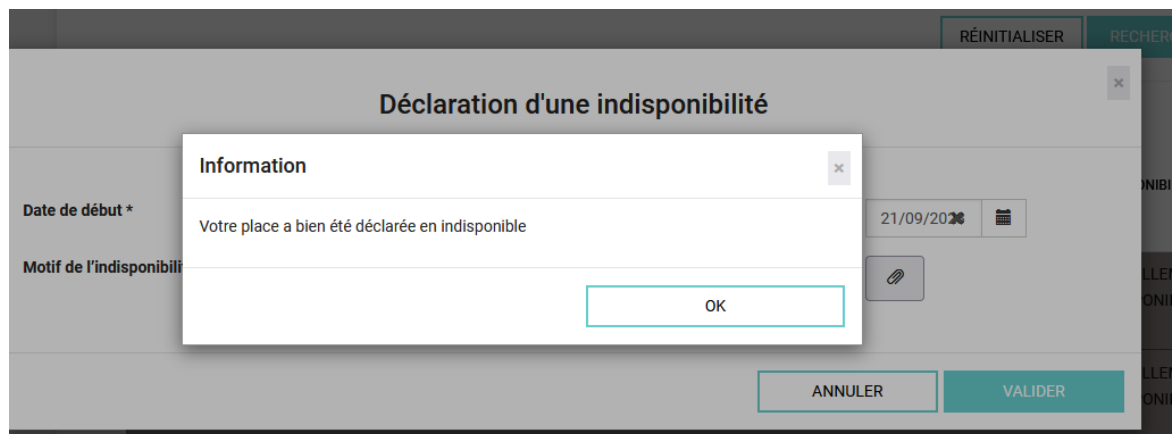
Informations relatives au pop-up :

- Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque
- La date de début de l'indisponibilité ne peut être antérieure à la date du jour de saisie de l'indisponibilité
- L'opérateur a le choix d'un motif d'indisponibilité parmi le menu déroulant suivant :
 - remise en état de l'unité
 - travaux
 - désinsectisation
 - sous-occupation.

1. Indisponibilité d'une durée inférieure à 72 h

Le seul motif pour ce type d'indisponibilité est celui de la remise en état de l'unité suite à une sortie.

Après complétude du formulaire, la demande est validée automatiquement et un message de confirmation « votre place a bien été déclarée indisponible » s'affiche. La place disparaît des disponibilités et apparaît dans l'onglet « gestion des indisponibilités » jusqu'à la date de fin de l'indisponibilité renseignée.



1.1.2. Indisponibilité d'une durée supérieure à 72h

Ce type d'indisponibilité concerne les travaux, les opérations de désinsectisation, ou les situations de sous-occupation.

Après complétude du formulaire de demande et production d'un justificatif obligatoire, le message : « votre demande d'indisponibilité de place est en cours de traitement » apparait. La place reste dans les disponibilités et apparait également dans l'onglet « gestion des indisponibilités » avec un statut « en attente de validation ».

Motif à saisir	Contexte	Délai associé	Nature des pièces justificatives à fournir
Travaux	Travaux lourds	1 mois renouvelable ensuite en fonction de la durée des travaux indiquée	La première demande d'indisponibilité devra être accompagnée de photos des unités endommagées avec précision de la nature des travaux envisagés. Si à l'issue du premier mois les unités ne sont pas remises à disposition, l'opérateur devra impérativement fournir un devis de travaux avec un calendrier qui en précise la date de fin. Si la durée globale d'indisponibilité dépasse 2 mois, l'opérateur devra recourir à des places intercalaires.
Désinsectisation	Immobilisation pour intervention de professionnels du secteur	7 jours renouvelables une fois	La première demande formulée devra être accompagnée de photos des unités endommagées ainsi que d'un justificatif de la demande d'intervention adressée aux professionnels du secteur. Le renouvellement pour la même durée sera subordonné à la justification de la date d'intervention par ces professionnels.
Sous-occupation	Immobilisation suite à orientation par l'OFII d'un ménage ne correspondant pas à la typologie de la place indiquée (ex : famille de 3 orientée sur un P4)	1 mois renouvelable	L'orientation à se présenter en hébergement notifiée par l'OFII sera à joindre en pièce justificative. Si l'opérateur ne peut assurer la modularité de cette place, la DT veillera à réorienter le plus rapidement possible le ménage sur une place adaptée à la composition familiale.

① Si la demande est acceptée par un DT/DTA, elle passe en statut « validé ». Cette indisponibilité peut être renouvelée (cette nouvelle demande est également soumise à validation de la DT). Dès que la période de l'indisponibilité est terminée, la place devient « déclarée disponible » et n'apparaît plus dans « gestion des indisponibilités ».

② Si la demande est refusée par un DT/DTA, la place est supprimée de la « Gestion des indisponibilités », elle est considérée comme une place déclarée disponible et continue d'apparaître dans l'onglet « Gestion des disponibilités ».

À noter : Dans le cas où la demande d'indisponibilité de la place reste « en attente de validation », une fois que la période de validité de l'indisponibilité de la place est dépassée, la place reste disponible et le statut « en attente de validation » disparaît.

The screenshot shows the OFII management interface. On the left is a dark blue sidebar with the OFII logo and a menu with options: GESTION DE L'HÉBERGEMENT, GESTION DES DISPONIBILITÉS, GESTION DES INDISPONIBILITÉS, LISTE DES ENTRÉES, LISTE DES PRÉSENTS, LISTE DES INDIVIDUS À SORTIR, Support de formation, and DNA NG. The main area is titled 'CRITÈRES DE RECHERCHE' and includes search filters for 'DU' and 'AU' (date ranges), 'TYPE DE LOGEMENT', and 'STATUT'. Below the filters are 'RÉINITIALISER' and 'RECHERCHER' buttons. A table displays search results with columns: DATE DE DEMANDE, DATE DE DÉBUT, DATE DE FIN, TYPE DE LOGEMENT, MOTIF, HISTORIQUE, STATUT, and RENOUVELLEMENT. Two rows are visible, both highlighted in light green.

DATE DE DEMANDE	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	TYPE DE LOGEMENT	MOTIF	HISTORIQUE	STATUT	RENOUVELLEMENT
19/09/2023	20/09/2023	21/09/2023	P1 (1 🧑)	remise en état de l'unité	2 ^{ème} demande	Validé	Nombre max. de demande atteint
20/09/2023	20/09/2023	21/09/2023	P1 (1 🧑)	ménage	Première demande	Validé	RENOUVEL

1.1.3. Modification / Annulation d'une indisponibilité

En cas d'indisponibilité plus courte que prévue initialement et déclarée dans le DNA-NG, l'opérateur a la possibilité de l'annuler via l'option « modification/renouvellement » d'une place indisponible en changeant les dates d'indisponibilité pour réduire le délai de l'indisponibilité.

2. Affichage et visibilité sur l'indisponibilité

Une fois que les places indisponibles sont créées (automatiquement ou suite à une validation d'un DT/DTA), un nouveau champ « places indisponibles » apparaît dans la fiche des centres et dans l'écran « Gestion de l'hébergement »

- [Sur Fiche des centres](#)

OFII

FICHE DU CENTRE
GESTION DE L'HÉBERGEMENT
GESTION DES DISPONIBILITÉS
LISTE DES ENTRÉES
LISTE DES PRÉSENTS
LISTE DES INDIVIDUS À SORTIR
LISTE DES SORTIS
PILOTAGE

Support de formation DNA NG

Téléphone * Téléphone

E-mail *

Contact du centre 3

Nom Nom

Prénom Prénom

Téléphone Téléphone

E-mail

Centre à * : Site unique Sites multiples

Centre proche d'un Pôle Régional Dublin (PRD) : Oui Non

Nombre de places mis à disposition de l'orientation régionale : 0

ANNULER ENREGISTRER

Sanctuarisation

En cours : Localisé depuis le 15/03/2020

AJOUTER UNE SANCTUARISATION

Planifiée : Non définie

Capacité (en nombre de personnes)

Capacité réelle du centre	168	Places déclarées disponibles	13
Places occupées	156	Dont nationales	0
Places indisponibles	2	Dont locales	13
Personnes en cours d'orientation	2	Dont MCO	0
Places théoriquement disponibles	6	Dont Autres	0

MODIFIER LA CAPACITÉ

Sites

NOM DU SITE	ADRESSE	ADRESSE DE DÉPÔSE	CONTACT 1 DU SITE	CONTACT 2 DU SITE	CAPACITÉ	NOMBRE DE PLACES PMR	NOMBRE DE PLACE RDC	ASCENSEUR	PROXIMITÉ OFFRE DE SOINS	ACTIF
CADA de l'Ain	0 ALLEE DES PEUPLIERS	0 ALLEE DES PEUPLIERS			168			Non	Oui	Oui

Utilisateurs

CRÉER UN NOUVEAU SITE D'HÉBERGEMENT

- [Sur Gestion de l'hébergement](#)

EXPORTER LES PLACES DÉCLARÉES DISPONIBLES

OFFRE NATIONALE

Aucun résultat ne correspond à vos critères de recherche

OFFRE TERRITORIALE

	CAPACITÉ AGRÉÉE	PLACES THÉORIQUEMENT DISPONIBLES	PERSONNES EN COURS D'ORIENTATION	PLACES INDISPONIBLES	PLACES DÉCLARÉES DISPONIBLES	DONT LOCALES	DONT NATIONALES	DONT AFFECTÉES			
Auvergne-Rhône-Alpes	8236	-13	136	4	629	602	27	27			
01 - Ain	472	30	5	1	32	32	0	0			
CD0101	CADA de l'Ain	HP	CADA	168	7	2	1	13	13	0	0
R0101	CPH ALFA3A BOURG E ...	HP	CPH	52	1	1	0	2	2	0	0
N0101	HÔTEL SPADA01 ALFA ...	HT	NUITEE HOTELIERE	41	6	0	0	1	1	0	0
H0107	HUDA ALFA3A BELLIG ...	HT	HUDA	126	6	0	0	4	4	0	0
P0107	PRAHDA ADOMA PERON ...	HT	PRAHDA	85	10	2	0	12	12	0	0

3. GED d'un centre d'hébergement

Désormais, les centres disposeront d'un espace « GED » sur la fiche de leur centre.

Cet espace stockera tous les documents relatifs aux demandes d'indisponibilité ou tout autre document à conserver au sujet du centre, à l'exclusion de toute pièce relative à des personnes hébergées.

FICHE DE CENTRE D'HÉBERGEMENT (H5717)

Informations du centre

Nom * AMLI DIFFUS Date d'ouverture * 25/11/2019

Code * H5717 Numéro FINESS * 0

Opérateur * AMLI

Type * HT

Catégorie * HUDA

Adresse

Code postal * 57050 Ville * METZ

LA GED

Gestion Électronique des Documents

Filter par :

Date : Avant Ce jour Après Type du document : Justificatif d'indisponibilité

Document	NOM	CONCERNE	AJOUT LE	AJOUTÉ PAR	DT
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P10_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P5_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P10_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P7_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P10_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	dorra.barhoumi	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P1_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P10_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	robert.berger	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P8_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	dorra.barhoumi	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P8_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	dorra.barhoumi	HEBERGEUR
Justificatif d'indisponibilité	Justificatif_indisponibilite_P10_du_08/03/2023_au	Le centre	08/03/2023	dorra.barhoumi	DEPARTEMENT

38